

LA GRÈVE SANS FIN DES « TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS »

Le 12 octobre 2009 a débuté une vague de grèves de « 6000 travailleurs sans-papiers » employés dans le bâtiment, les travaux publics, le nettoyage, la confection, l'« aide à domicile », la restauration et la sécurité. Une grande partie des piquets est affiliée à la CGT, même si Solidaires et Droits Devant se sont également investis dans la mobilisation. Associés pour l'occasion à la FSU, la CFDT et l'UNSA, mais aussi à la LDH, la Cimade, RESF, Femmes Égalité et Autremonde, qui sont plus ou moins présents sur le terrain, ce joyeux monde des organisations responsables affiche un énième « front commun » sur le papier. À écouter leur beau discours, il faudrait se réjouir de voir ces « travailleurs sans-papiers » participer à un mouvement dans lequel ils n'ont pourtant aucune autonomie, et qui se donne comme principal objet d'obtenir une circulaire avec des critères fixes dans le cadre de la régularisation par le travail.

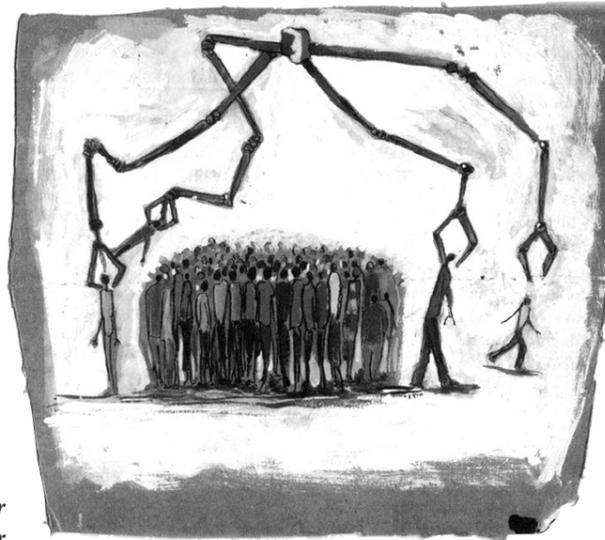
Sans nier que les sans-papiers font certainement preuve d'opiniâtreté en ayant cessé le travail depuis plus de cinq mois, on ne peut pas non plus faire abstraction de la régression qui accompagne la mobilisation en cours. Elle a en effet peu à voir avec les précédents mouvements, comme ceux qui ont suivi l'occupation de l'église Saint-Ambroise en 1996 et exigeaient des papiers pour tous, en refusant d'introduire une hiérarchie entre les potentiels « régularisables ». À l'inverse, cette grève écarte de ses revendications la grande majorité des sans-papiers. Si elle parvient à obtenir la circulaire tant souhaitée, ils seront très peu à pouvoir justifier d'un an de contrat de travail à temps plein, à être en mesure d'obtenir une promesse d'embauche de leur employeur d'au moins un an, en plus des habituels critères d'« intégration »¹. De plus, les rares « bénéficiaires » de ces cartes de séjour avec la mention « salarié » ou « travailleur temporaire » recevront un cadeau

empoisonné, c'est-à-dire des titres de courte durée dont l'octroi et le renouvellement les rend encore plus dépendants du bon vouloir de leur patron.

Dans ce type de régularisation, la demande est faite par l'employeur, puis instruite par la préfecture. Les syndicats n'y ont en principe pas leur place. C'est par conséquent une stratégie de ces sans-papiers de passer par eux afin d'appuyer leur demande de régularisation,

comme c'est – à un autre niveau – un besoin des vieux crabes syndicaux d'utiliser ces grèves pour imposer les critères qui vont régir l'ensemble de la main d'œuvre étrangère. Il est donc impossible de ne pas prendre en considération leur rôle dans ce mouvement. Et on aura beau arguer qu'il y a un décalage entre les réunions à Montreuil coachées par la CGT et le déroulement concret des piquets, entre les décisions prises par la bureaucratie syndicale et la base, ces positions sont complémentaires plus que contradictoires.

Cette campagne ne sort pas non plus du néant d'où l'aurait sortie l'action spontanée d'une poignée de révoltés sans appartenance politique. Il faut tenir compte du lent travail d'organisation des sans-papiers qui a été effectué depuis plusieurs années par des associations citoyennistes comme Droits Devant, et plus récemment par les syndicats en manque d'adhé-



rents : prenant le train en marche de la défense des « sans », ces derniers sont ainsi dans un travail de reconquête de leur base. C'est une question de survie pour eux, et en particulier pour une CGT qui cherche à maintenir son rôle historique de cogestion de l'esclavage salarié, vu qu'elle ne peut plus s'appuyer sur l'ancienne structure de classe basée sur de grandes concentrations industrielles de l'époque fordiste. Les syndicats posent des jalons pour l'avenir, tout simplement parce que leur avenir en dépend : à défaut d'ouvriers des grands bassins industriels, les travailleurs sans-papiers peuvent faire une main d'œuvre tout à fait acceptable, à condition de les tenir en laisse ! À ce niveau, les intérêts de l'État rejoignent encore une fois pleinement ceux des syndicats, à savoir éviter l'explosion et renforcer leur pouvoir.

LE PRÉCÉDENT MOUVEMENT DU PRINTEMPS 2008

Si les grèves de sans-papiers ne sont pas une nouveauté et n'ont pas toujours été aussi encadrées, il est difficile de comprendre celle-ci sans avoir suivi la précédente opération organisée par la CGT. Le 15 avril 2008, elle lançait en effet une vague de grèves préparée de longue date², qui se plaçait déjà dans la perspective très étroite de la régularisation par le travail.

Lors de ce premier mouvement, la CGT choisissait uniquement de défendre quelques catégories exemplaires, c'est-à-dire des salariés enregistrés sous leur propre nom, en CDI, à temps plein, et travaillant généralement depuis plusieurs années chez le même patron. Dans la digne continuité de son travail de flicage, elle était même parvenue à poser des critères de régularisation aussi restrictifs que ceux des préfectures.

Le mouvement était comme aujourd'hui cantonné en région parisienne, par opposition

à un mouvement qui se généraliserait à tout le territoire et à tous les sans-papiers. Son objectif était déjà de s'inscrire dans l'article 40 de la loi Hortefeu du 20 novembre 2007 qui stipule, au détour d'un paragraphe, la possibilité d'une « admission exceptionnelle au séjour » pour les étrangers salariés, sur demande de leur patron³.

Sous la pression constante de beaucoup d'autres sans-papiers, d'une partie de sa base et de la concurrence de Solidaires qui poussaient à l'élargissement, la CGT intégrait au compte-goutte quelques intérimaires et travailleuses du secteur de « l'aide à la personne », sans véritablement renoncer à ses choix initiaux. Pour faire patienter encore les sans-papiers dans leurs longues occupations et empêcher qu'ils ne prennent des initiatives autonomes, elle inventa même de toute pièce en décembre 2008 une circulaire imaginaire qui entérinait ses propres catégories, c'est-à-dire pouvoir justifier de 3 ans de présence en France et d'un an de travail déclaré, en plus du certificat d'embauche

(le dit « Cerfa » octroyé par le patron et l'obligeant à acquitter à l'OFII d'une taxe coûtant environ 1000 euros par employé).

Quant aux nombreux sans-papiers ne satisfaisant pas pour une raison ou pour une autre les critères de la CGT, ils se voyaient tout bonnement expulsés des listes. Son tri sélectif écartait de sa grève la plupart des

travailleurs concernés. C'est d'ailleurs en partie à cause d'un conflit sur la gestion des listes que certains sans-papiers décidèrent d'occuper la Bourse du travail de Paris le 2 mai 2008 (voir encadré ci-dessous).

À partir de l'automne 2008, le mouvement de régularisation lancé au printemps s'est heurté à la multi-

plication du nombre de documents administratifs demandés aux employés comme aux employeurs, et à des décisions préfectorales de plus en plus dures. Avec la sélection drastique qu'elle avait effectuée, la CGT était certaine que tous ses dossiers pourraient aboutir, mais elle n'obtint pas les résultats escomptés : 2000 régularisations

sur 3500 dossiers déposés, tandis qu'au même moment 2500 autres cartes de séjour avec la mention « salarié » étaient accordées en dehors des circuits syndicaux.

La circulaire inventée par la CGT n'ayant jamais existé, il était logique que les préfectures ne l'appliquent pas, continuant à rejeter la plupart des demandes en fonction de leurs propres impératifs. Au fond, la centrale était juste dans l'embarras que les préfectures n'aient pas suivi ses choix, sans remettre en question la politique d'« immigration choisie ». Elle commença donc à changer son fusil d'épaule, pour déplorer l'absence d'une directive nationale entérinant sa tactique.

LES NOUVELLES GRÈVES D'OCTOBRE 2009

Ce n'est qu'un an plus tard, le 1^{er} octobre 2009, et comme par hasard à l'approche de son 49^e Congrès, que la CGT s'est

L'ÉPISODE DE L'OCCUPATION DE LA BOURSE DU TRAVAIL À PARIS

La Coordination des sans-papiers 75 (CSP 75) a toujours entretenu des relations ambiguës avec les syndicats. Elle peut autant se vanter de travailler avec eux depuis l'occupation de Saint-Bernard en 1996 que mettre en avant son indépendance. Ce n'est ainsi pas étonnant qu'elle participe aux côtés de la CGT au lancement des grèves à partir du 15 avril 2008. L'embrouille à propos de la gestion des listes des futurs régularisables conduit cependant la CSP 75 à occuper la Bourse du travail dès le 2 mai 2008. Selon elle, « lorsque la CGT a refusé de prendre en charge aussi, dans ce mouvement, la revendication des travailleurs sans-papiers isolés, nous avons pris là-dessus notre propre position et c'est ce qui nous a poussé à occuper la Bourse du travail »¹. Mais davantage qu'un conflit ouvert, il s'agit en fait d'une opposition sur le leadership du mouvement : « Nous n'avons jamais songé à contester la légitimité de l'action de CGT. Nous voulons en discuter les formes, l'ampleur et les résultats ». Pour permettre aux deux parties de s'entendre, la CSP 75 fait jouer la médiation du Haut Conseil des Maliens de France mais propose aussi en octobre 2008 de constituer un syndicat de sans-papiers à l'intérieur de la CGT. Le 24 juin 2009, 14 mois après le début de l'occupation, le service d'ordre de la CGT parisienne, encadré par des flics, expulse de force (gazage, matraquage...) les centaines d'occupants. Si certaines des structures du syndicat avalent une couleuvre de plus avec cette expulsion musclée, une bonne partie l'appuie, à l'image du tract de la CGT de PSA Aulnay dirigé par Lutte Ouvrière, même si un peu plus tard, quelques membres du SO seront exclus pour permettre à la CGT de garder la face. Tandis que la préfecture propose à la CSP 75 d'examiner « avec bienveillance » à peine 300 dossiers, des centaines de sans-papiers décident de camper des nuits entières devant la Bourse. Puis, nouveau coup de théâtre dans ce petit monde de politiciens, la CSP 75 se réconcilie soudainement avec la CGT et ses dirigeants, accompagnés du NPA et de plusieurs associations qui font déménager le gros des troupes le 17 juillet 2009 vers une nouvelle occupation, cette fois commune, rue Baudelique. Comme par miracle, la liste des 300 noms tenue secrète s'en trouve profondément modifiée. Les 104 sans-papiers qui refuseront cette dépossession supplémentaire continueront de camper sur le trottoir en face de la Bourse d'où ils finiront pas être définitivement évacués le 23 septembre. Depuis, la gestion des listes ne s'est pas arrangée à Baudelique en étant encore à l'origine de nombreuses manipulations, qui vont des traditionnelles inégalités de traitement jusqu'au racket obligeant les potentiels inscrits à participer à chaque action coachée par la CSP 75 et à pointer afin de voir figurer leur nom sur le précieux sésame.

1. SP 75, « Réponse aux 4 pages de la CGT », 8 juin 2009.

à nouveau réveillée pour écrire une lettre au Premier ministre, cosignée par quatre autres syndicats (Solidaires, FSU, CFDT et UNSA) et les six associations (LDH, Cimade, RESEF, Femmes Egalité, Autremonde et Droits devant !) déjà évoquées. Censée amorcer un nouveau départ de mobilisation, la missive demande une nouvelle circulaire sur « des critères améliorés, simplifiés, appliqués dans l'ensemble du territoire national ». Devant l'absence attendue de réponse, les syndicats lancent le 12 octobre 2009, comme ils l'avaient prévu, « la seconde vague de grèves ».

Les onze organisations ont néanmoins fait mine d'élargir le mouvement pour intégrer une partie des critiques qui s'étaient élevées lors des grèves de 2008.

Afin de renforcer la cohésion de leur boutique et retaper son image écornée, les bureaucrates syndicaux ont notamment accepté d'étendre la mobilisation à d'autres catégories de travailleurs sans-papiers, pas forcément déclarés en CDI depuis plusieurs années. Ils ont un peu plus pris en compte le travail au noir, et surtout l'intérim qui représente près d'un quart des troupes (1300 sur les 6000 grévistes déclarés). La grève touche comme avant les secteurs du BTP, du nettoyage, de la restauration, mais intègre également plus largement « l'aide à domicile » et la confection.

Ces roublards se sont aussi dès l'origine associés avec leur soi-disant ennemi Solidaires. D'une stratégie de monopole de la grève lors la première vague, ils sont passés à l'option de l'alliance bien comprise, et ont obtenu l'appui de nouvelles organisations.

Mais il faut dire que les enjeux ne sont plus tout à fait les mêmes. Avant d'obtenir des cartes de séjour pour les sans-papiers en grève, il s'agit dorénavant d'arriver d'abord à la table de négociation pour fixer le cadre général des règles qui régiront l'ensemble des régularisations par le travail. Contrairement aux précédentes mobilisations, les « onze » ont ainsi décidé d'exiger des sans-papiers en grève de ne déposer aucun dossier

de régularisation en préfecture, tant qu'il n'y aurait pas « une circulaire définissant une procédure sécurisée et standardisée quel que soit le département », garante de « l'harmonisation des pratiques préfectorales sur le territoire national ». Confirmant une fois de plus le triste rôle des syndicats, la création de ce « front » n'accompagne donc pas un quelconque renforcement des luttes, mais représente un recul afin de s'imposer comme interlocuteurs incontournables du patronat et du gouvernement.

Avec cette seconde vague de grève, la CGT est ainsi parvenue à faire entériner plus largement son approche sélective de la question des régularisations. « Mieux » encore, elle a réussi à trouver des alliés pour exiger une circulaire qui est à peu de choses près aussi restrictive que celle qu'elle avait inventée lors du mouvement de 2008. Loin de remettre en question l'immigration choisie, et certainement pas l'immigration choisie sur critères de travail, l'enjeu est d'imposer les modalités qui vont régir ce cadre.

Dans la bouche des différents soutiens, cette grève se focalise alors sur les seuls « travailleurs » sans-papiers, en se limitant en plus à ceux qui seraient « indispensables dans certains secteurs » et feraient « marcher l'économie ». Un des slogans les plus repris est par exemple « On bosse ici ! On vit ici ! On reste ici ! ». Beaucoup ont feint d'oublier les slogans plus ouverts qui ont jalonné les luttes autour de l'immigration ⁴, de même que très peu de voix se sont élevées pour faire une

critique générale du salariat. Bien au contraire, on a plutôt entendu sans-papiers, soutiens et journalistes de gauche ressasser que c'est une honte de ne pas donner de papiers à ces étrangers qui payent leurs impôts et leurs cotisations. En somme, ces sans-papiers en particulier seraient légitimes pour obtenir des cartes de séjour, car ils feraient partie de l'odieuse communauté nationale, ou plus exactement parce qu'ils seraient intégrés à son impérieuse économie. Exit tout ceux qui « ne servent à rien », tout ceux qui vivent de débrouilles, tout ceux qui ne correspondent pas à l'image du travailleur qui se fait « surexploiter », tout ceux qui n'ont aucune intention de s'enraciner dans ce pays, mais voudraient quand même pouvoir respirer...

Comme si cette longue liste de non-régularisables ne suffisait pas, de nombreux appels ont eu besoin de préciser que les sans-papiers « recourent aux moyens de lutte légitimes des travailleurs : la grève et l'occupation », diabolisant ceux qui pourraient utiliser d'autres moyens d'action comme le sabotage des moyens de production, et tentant de contenir préventivement les velléités de résistance qui décideraient de s'affirmer autrement.

SANS SURPRISE

Depuis les débuts du mouvement, les sans-papiers en grève souscrivent au choix des bonzes syndicaux de concentrer leurs efforts sur les occupations de sites. Les fameux « moyens de lutte légitimes » ont donc été

mis en œuvre, mais dans une version adoucie où les sans-papiers en « grève » sont présents pendant que la boîte continue de tourner : même s'il existe des contre-exemples, en particulier sur les piquets tenus par Solidaires, les occupations se font la plupart du temps sans blocage.

Ayant bien planifié les choses, les syndicats ont ainsi envoyé une partie de leurs troupes occuper des lieux de travail. Quant à ceux qui sont isolés, intérimaires ou employés chez des particuliers, pour parer ce coup-ci aux reproches de la CSP 75, ils les ont regroupés par catégorie professionnelle et ont pensé pour eux à des occupations de lieux patronaux et de chantiers. La ficelle est parfois un peu grosse, comme sur le piquet du Fafih (organisme paritaire de formation pour les industries hôtelières), où 1800 sans-papiers se seraient déclarés grévistes. Mais tant que le nombre y est...

En tout cas, dans ce kit maintes fois éprouvé, les occupations ne sont pas laissées au hasard. Elles sont en amont sagement préparées par un petit cercle de militants aguerris. Puis le jour J, ils s'entourent de gros bras et investissent un lieu avec des sans-papiers à qui il demandent ensuite de patienter jusqu'à la décision d'expulsion. Sur les piquets, où les grévistes sont parfois censés se relayer jour et nuit pendant de longs mois, les organisations sont bien entendu loin d'être présentes en permanence. Les occupations ont aussi leur vie propre, avec leurs difficultés, leurs moments de joie ou d'abattement, avec des personnes exté-

rieuses qui peuvent y passer... C'est peut-être même un des seuls espaces d'auto-organisation qui leur est plus ou moins concédé. Il demeure cependant inconcevable que les « grévistes » puissent être autonomes et décider ensemble par eux-mêmes de la conduite de leur mouvement.

Il a beau y avoir des réunions régulières au siège de la CGT à Montreuil entre les responsables syndicaux et les délégués de chaque piquet, ce ne sont pas du tout des occasions pour les sans-papiers d'échanger et de réfléchir à des stratégies de lutte qui leur soient propres. Bien au contraire, il s'agit plutôt de leur faire accepter les décisions prises par d'autres. Au cours de ces réunions gérées pour qu'elles soient sans surprise, le scénario est toujours le même. Avant d'entrer dans la salle, les sans-papiers doivent montrer leur carte de gréviste.

Une manière de les faire pointer et de vérifier leur assiduité, mais aussi d'exclure des discussions les grévistes qui ne seraient pas affiliés à l'un des cinq syndicats ou à l'une des six associations. Une délégation de travailleurs sans-papiers qui a le tort de n'appartenir à aucune de ces organisations et d'avoir occupé sans leur autorisation le centre des impôts de Vitry, s'en est par exemple vu refuser l'accès le 23 octobre 2009 pour ces motifs. Le déroulé de ces réunions qui ressemblent par bien des aspects à une ennuyeuse salle d'école, n'est guère plus enthousiasmant. Après la séance d'appel, Raymond Chauveau, responsable CGT, fait un discours pour se congratuler des dernières avancées obtenues et justifier de la conduite de la grève. On joue l'unité au sommet, la CGT et les dix autres organisations ont bien sûr raison de réclamer une clarification des conditions de régularisation par le travail. Puis vient le tour des questions, la liste des sans-papiers souhaitant s'exprimer est écrite sur un coin de feuille. Ils prennent la parole chacun leur tour. Dans l'ordre. Ce n'est pas vraiment ce qu'on pourrait appeler le cadre d'une libre discussion. Il n'est

donc pas étonnant que certains délégués sans-papiers aient ainsi été « mis à pied » et « virés » des réunions à Montreuil.

On aimerait bien s'étonner de la gestion de ces réunions et crier au scandale, malheureusement cela ne constitue qu'un exemple parmi tant d'autres des méthodes syndicales, de la passivité qu'elles exigent, de leur tentative d'éliminer tout ce qui les dépasse, de leur capacité de séparation, de l'omniprésence de la bureaucratie, autant de traits traditionnels qui vont à l'encontre de toute possibilité d'autonomie.

Malgré tout, la plupart des sans-papiers qui misent sur les syndicats pour obtenir leur régularisation, acceptent pour l'instant ce jeu. Ils s'en accommodent plus ou moins bien, avec plus ou moins de doutes et de certitudes en fonction des moments.

VERROU ET FAUX-SEMBLANT

Avec le temps qui passe, ils ont néanmoins de plus en plus de mal à admettre de ne pas déposer de demandes de régularisation. La publication d'une nouvelle circulaire le 24 novembre 2009, qui exclut catégoriquement d'abandonner le principe d'appréciation des situations au cas par cas par les services préfectoraux, a beau être un refus clair d'une procédure standardisée, les syndicats campent sur leurs positions et maintiennent leurs consignes. En bonne patronne, la direction de la CGT estime toujours qu'il serait « dangereux » de déposer des dossiers, craignant des refus des préfetures au vu du « flou » des textes. En dépit de son paternalisme prétendument bienveillant, elle ne s'est jamais réellement préoccupée du risque encouru quotidiennement par les sans-papiers, sinon elle ne choisirait pas cette stratégie étriquée au bénéfice d'une infime minorité pour qui elle n'obtiendra au mieux qu'une situation incertaine. Ce qui l'intéresse, c'est de jouer son rôle de maquereau des travailleurs, avec ou sans papiers, auprès de l'Etat.



D'autres n'ont cependant pas attendu les piètres recommandations cégétistes. Syndiqués à la CNT, les sans-papiers d'ISS⁵ ont en l'occurrence mené une grève qui a utilisé des tactiques distinctes pour construire un rapport de force minimum. Après avoir occupé la Cité des Sciences de Paris le dimanche 18 octobre 2009 et en avoir été délogés, la vingtaine de grévistes a investi les locaux leur boîte dans le 12^e arrondissement. Ils y sont restés jours et nuits durant une semaine dans une ambiance tendue, avec les vigiles de la société se relayant pour empêcher les sorties et bloquer l'entrée aux autres sans-papiers venus les rejoindre. Le 26 octobre, ils décident de lever le blocage, mais la police arrête l'un d'entre eux, l'accusant de violences sur le directeur de l'agence et sur ses gros bras. Tandis qu'il est incarcéré pendant un mois à Fresnes⁶, la direction d'ISS est bien décidée à ne pas céder. Après plusieurs actions – harcèlement téléphonique, blocage des locaux du siège rue Ordener, de la direction de la branche nettoyage dans le 16^e et occupation de l'hôtel Campanile dans lequel se tenait une réunion du Comité central d'entreprise le 23 décembre – celle-ci campe encore sur ses positions. Ce n'est que le 12 janvier 2010, alors que le siège est une nouvelle fois bloqué, que la direction accepte de négocier. Dans l'accord, elle s'engage à remettre tous les documents nécessaires au dépôt des dossiers, à les appuyer auprès des préfectures, à créer un comité de suivi avec le syndicat et enfin à réintégrer tous les salariés dès réception de l'autorisation provisoire. La CNT crie victoire, les grévistes d'ISS « ont gagné ». Reste le problème de savoir ce qu'ils ont réellement gagné à travers cette possibilité de régularisation par le travail. Des formes plus radicales ne posent donc pas nécessairement un contenu différent, mais c'est encore une autre question...

En tout état de cause, les « 6000 grévistes » sont loin de multiplier de telles initiatives. Il y a de toute façon déjà très peu de rassemblements et de manifestations⁷, à l'exception notable de celle du

29 novembre 2009, où les onze organisations lancent un appel commun et font ce qu'elles ont toujours fait dans ce genre de moment : s'assurer de leur publicité avec banderole CGT en tête, journalistes, autocollants et drapeaux à gogo, mettant en scène un moment forcément policé en présence d'un imposant service d'ordre.

Faisant croire que la résolution du conflit tient à un problème de communication et de visibilité,



quelques conférences de presse sont aussi organisées autour de cas scandaleux de travailleurs sans-papiers, auxquelles s'ajoutent les traditionnelles pétitions. Les sans-papiers sont de fait priés d'accepter que les rapports de force se construisent magiquement par des coups de pression courtois. C'est ainsi que le 6 janvier 2010, une vingtaine de stars vient prendre la galette des rois avec les travailleurs qui occupent les locaux du FAF-SAB (Fond d'assurance formation des salariés de l'artisanat du BTP) rue du Regard, spectacle prolongé début février par une pétition d'artistes en mal de bonne conscience⁸. Le 14 janvier, la confédération choisit également quelques travailleurs de l'ADEC pour les emmener à une conférence de presse organisée à l'Assemblée Nationale, leur demandant de témoigner de leurs conditions de travail, en particulier sur le chantier du Palais Bourbon. L'opération est un « succès »... il y aura quelques articles de presse. Une semaine plus tard, ces mêmes sans-papiers sont pourtant évacués de leur piquet de la rue de La Pérouse.

ÇA CONTINUE ENCORE ET ENCORE

Les syndicats ont en réalité décidé de jouer principalement la carte de l'attentisme et ce, en dépit de situations toujours plus difficiles sur les piquets. Si tant est qu'on ait pu croire au chiffre de « 6000 grévistes » annoncé par les syndicats, il relève de toute façon du passé.

Il faut dire que ce mou-

vement focalisé sur des occupations d'entreprises et de lieux patronaux où l'on exercerait « son droit de grève » a connu beaucoup d'expulsions, une cinquantaine aux dires des syndicats⁹.

Le relatif répit qui existait sur les piquets a aussi pris fin. Tandis qu'au début du mouvement les flics se satisfaisaient des cartes de grévistes pour ne pas trop emmerder les sans-papiers, les contrôles se sont depuis accrus, avec leur lot d'arrestations, d'enfermements en centre de rétention, et parfois d'expulsions.

Les temps sont durs. Certains ont repris le travail, déçus de tout ce manège, peu convaincus par ces maigres perspectives incertaines ou simplement usés. Après trois, quatre, voire cinq mois sans activité rémunérée, les fins de mois sont toujours plus difficiles à boucler, spécialement lorsque les sommes versées par les syndicats couvrent juste les frais de transport, et les collectes locales, les frais de nourriture.

Parmi les rares piquets à entraver l'activité de leur entreprise¹⁰, celui de la porte des Lilas a fini par lâcher

à son tour. Lors des trois mois d'occupation, les 25 sans-papiers affiliés à Solidaires ont fait en sorte que le chantier du tramway ne puisse pas continuer. Mais le 18 janvier 2010, ils ont en fin de compte accepté le deal de la mairie du 19^e, qui leur a promis d'engager des discussions avec leur patron sur les 5 « cerfas » litigieux, à condition que les travaux reprennent dans l'arrondissement. Tout en continuant à occuper l'autre côté de la

rue (dépendant du 20^e), la place occupée par le piquet n'a de cesse de se réduire, et plusieurs parcelles ont encore été concédées pour faire place aux travaux.

Face à cette situation bloquée, un nouveau « mot d'ordre » est alors lancé pour éviter que les sans-papiers ne prennent trop de distance : faire la collecte des « cerfas » auprès de leur employeur. Tout en continuant à exiger qu'ils ne déposent pas de dossier de régularisation en préfecture, il s'agit d'occuper les grévistes en insistant sur l'importance d'avoir cette « arme » en poche pour l'hypothétique grand jour de la réouverture des négociation avec le gouvernement.

La plupart des patrons sont néanmoins loin de tous accepter. La grève est prise au piège de ses perspectives, le serpent se mord la queue. D'un côté, les syndicats ont fait en sorte que les occupations dérangent le moins possible les patrons, espérant qu'ils rempliraient de bonne grâce les formulaires de régularisation. De l'autre, du fait de ce faible antagonisme de classe,

ils ont abandonné tout moyen de pression contre eux : les patrons n'ont pas eu beaucoup de difficultés à trouver une main d'œuvre plus soumise, en particulier dans l'intérim où la très grande majorité refuse de s'engager dans des démarches de régularisation.

Quant à ceux qui ont obtenu les bonnes grâces de leur employeur, ne supportant plus d'attendre d'interminables mois sans avoir au moins fait une demande de régularisation, ils sont de plus en plus nombreux à outrepasser les consignes, y compris chez ceux affiliés à la CGT. Les bonzes syndicaux font mine de ne pas s'en apercevoir, maintenant toujours leur façade de bons gestionnaires d'un conflit qui leur file lentement entre les doigts, faute de résultats.

CEUX QUI S'EN SORTENT TOUJOURS BIEN ET LES AUTRES

Pour accélérer les choses, les syndicats vont alors multiplier les réunions avec les organisations patronales comme la CGPME (Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises), car ils savent qu'ils peuvent s'appuyer sur une partie des employeurs qui, au-delà des sans-papiers, veulent régulariser leur propre situation. Toujours prompts à renforcer les faux-semblants, ils tentent de diviser pour mieux régner : d'un côté, il y aurait les patrons « voyous », ceux qui refusent de remplir les formulaires de régularisation, ceux qui ont décidé de fermer les yeux en faisant appel à des sous-traitants dont ils savent pertinemment qu'ils emploient des sans-papiers ; de l'autre, il y aurait les « bons patrons », ceux qui sont compréhensifs, ceux qui sont enclins à remplir les « cerfas », et seraient leurs alliés.

Il y a cependant bien d'autres raisons pour expliquer le choix de ces derniers. Même si c'est peu crédible tant des pans entiers de l'économie fonctionnent en imposant des conditions de travail et de rémunération en deçà de ce qui se pratique en général sur le territoire, certains petits patrons peuvent

croire aux déclarations du gouvernement qui promet des sanctions contre le travail au noir. Et puis ils voient bien que les choses ne sont plus aussi simples que par le passé. Depuis le décret du 1^{er} juillet 2007, ils sont obligés d'envoyer à la préfecture un double des papiers des étrangers nouvellement embauchés. Ils ont du fermer les yeux, faire comme s'ils ne se rendaient pas compte que leur salarié changeait de nom et ne ressemblait que très vaguement à la photo du titre de séjour. Alors qu'auparavant les sans-papiers pouvaient se débrouiller pour travailler avec de fausses cartes, ils ont du massivement recourir à des prête-noms. D'où également des déclarations d'impôts rocambolesques, mais qui n'ont pas l'air de déranger l'Etat tant qu'il touche de l'argent, avec une même personne qui cumule un CDI à temps plein et trois CDD en temps partiels...

Quoi qu'il en soit, les syndicats cherchent à convaincre les organisations patronales que c'est dans leur intérêt de régulariser leurs salariés : payer 980 euros par employé, faire un peu de paperasserie pour être officiellement blanchi de leurs années d'irrégularité. Le deal pourrait les satisfaire.

La CGT, qui n'en est plus à un mensonge près dans son histoire, a même eu le toupet de se risquer à une nouvelle arnaque. Après l'invention d'une fausse circulaire lors du mouvement de 2008, elle a feint, au début du mois de mars 2010, d'être parvenue à signer avec plusieurs dirigeants patronaux (Ethic, Veolia Propreté, CGPME) un accord sur les « conditions cumulatives de régularisation »¹¹. Profitant de la publication de cette « approche commune » fictive, les syndicats sollicitent donc un rendez-vous avec le ministère du Travail, qui les renvoie sur le ministère de l'Immigration, qui à son tour sonde les organisations patronales. Et là, surprise ! Quelques jours plus tard, la CGPME et Veolia Propreté démentent publiquement avoir signé ce texte qui ne reflète pas leurs positions¹². Le 13 mars 2010, le ministre de l'Immigration refuse donc logiquement aux syndicats de mener une quel-

conque réunion. Ce n'est pas encore « gagné » !

Même si la CGT parvenait à imposer une nouvelle circulaire sur cette base-là, ses critères seraient de toute façon vraiment restrictifs : combien de sans-papiers peuvent obtenir une promesse d'embauche de 12 mois, trouver les justificatifs qui attestent de plus d'un an de travail à temps plein ? Et pour obtenir quoi ? Des cartes de séjour d'un an ? Bien entendu, c'est déjà pouvoir sortir la tête hors de l'eau, ne plus craindre de se faire arrêter lors de ses déplacements et de se faire expulser au moindre contrôle de flics, mais c'est un répit bien précaire. Après très peu de temps, il faudra recommencer les démarches. Et comme le renouvellement de la carte est conditionné au bon vouloir du patron, ce statut, à la différence des titres de séjour « *vie privée et familiale* » par exemple, rend le futur-ex sans-papiers complètement dépendant de son employeur. Voilà pourquoi ce mouvement qui s'inscrit dans le cadre de régularisation par le travail constitue aussi une régression sans précédent.

EN GUISE DE CONCLUSION

En menant cette mobilisation, la CGT et ses acolytes s'inscrivent décidément dans l'air du temps. Elles accompagnent le changement des politiques migratoires à l'échelle européenne, selon lesquelles la sélection aux frontières doit se faire à partir d'un déterminant unique : les besoins de l'économie. En Italie, cela fait déjà plusieurs années que l'Etat ne délivre quasi plus que des cartes de séjour de courte durée liées au travail. En France, ce n'est pas encore aussi rationalisé¹³. Les demandes d'asile, de regroupement familial ou les mariages constituent encore des moyens d'obtenir des papiers, mais ces sources se tarissent peu à peu. Cela devient aussi toujours plus compliqué, vu les consignes données aux préfetures qui prennent le moindre prétexte pour refuser les demandes et prononcer des obligations de quitter le terri-

toire. Déposer un dossier ou prendre un billet de loterie, les chances de réussite sont presque aussi maigres.

C'est une des raisons pour lesquelles la CGT peut prendre les devants et se positionner sur le créneau de la régularisation par le travail. Elle n'a alors pas de mal à recruter des sans-papiers qui, dans un contexte de contrôle accrus, espèrent utiliser les syndicats pour mettre fin à la galère de ne pas avoir de carte de séjour. Si la CGT se débrouille bien – il faut dire qu'elle a un savoir-faire historique dans la cogestion policière de la main d'œuvre –, elle pourrait même devenir l'Organisation qui aura co-défini les modalités pour l'emploi de l'ensemble des étrangers.

Tout cela pour entériner l'immigration choisie sur critères de travail. Tout cela pour jouer son rôle en fixant les détails d'un cadre où les immigrés n'ont d'autre choix que trimer. Tout cela pour qu'ils s'adaptent constamment aux flux du capitalisme sans trop s'opposer au patron qui les exploite, car désormais c'est de lui que dépendra l'obtention et le renouvellement de leur carte de séjour.

Les perspectives, tout comme les modalités de cette grève, sont alors plus que critiquables : obtenir une condition précaire pour une petite partie de sans-papiers (en laissant sur le carreau la majorité d'entre eux), mais aussi neutraliser par avance leurs velléités de lutte. Si l'on excepte les rares actions en dehors des organisations syndicales, il s'agit en effet pour l'essentiel d'occupations où les véritables intéressés sont priés de stationner patiemment à un endroit pendant que la direction syndicale négocie, d'actions souvent prémâchées, de pétitions, de gesticulations médiatiques. Ce type de mouvement agit comme si le problème résidait dans un « *déficit de communication* » : il suffirait de faire connaître la situation pour la débloquent. Passant sous silence les leçons de plusieurs siècles de luttes, de leur intensité et du caractère franchement violent qu'elles ont parfois emprunté, il tente de faire croire que les rapports de

force s'établissent dans les couloirs des ministères, appuyés par des « coups de pression » respectueux de l'Etat.

Mais pour que les choses changent vraiment, il faudrait d'abord que cesse la soumission permanente aux chefs et aux spécialistes, aux militants et aux politiciens (y compris sans-papiers), pour qu'un réel désir d'émancipation puisse ensuite se dégager de la révolte et de la lutte. Les solutions ne se trouvent en tout cas pas dans de telles mobilisations qui font le bonheur des représentants et délégués de tout acabit, en aménageant les structures existantes du capitalisme dont nous serons demain encore, les esclaves tout désignés.

Dès lors se pose la question du rapport qu'on peut entretenir avec une telle mobilisation, car des luttes, il y en a d'autres. Lorsque des sans-papiers en grève à Viry-Châtillon ont décidé en 2008 de dissoudre leur comité de soutien suite au constat que ses membres « *ont cherché à se substituer au comité de grève pour prendre la direction du mouvement afin de l'étouffer* », et « *se servaient de notre lutte pour faire de la publicité à leurs organisations* », ils se sont débarrassés de leurs faux amis (syndicats, associations, partis politiques)¹⁴ afin d'être en mesure d'agir par eux-mêmes. C'est d'ailleurs le principal conseil que Waraa aimerait donner aux lecteurs du récit de cette lutte : « *Camara-des, si de cette brochure vous retenez une chose, c'est j'espère d'apprendre à repérer ces adversaires qui sont les pires, et à ne jamais lâcher la direction de votre lutte* »¹⁵. De telles mobilisations disposent certainement de moins de moyens que la grève actuelle, elles sont moins visibles aussi, mais c'est peut-être davantage dans cette direction qu'il faut s'engager.

On peut bien sûr toujours se rendre sur les piquets pour entamer des discussions. Mais avec tout ce qu'on est, tout ce qu'on pense, sans renforcer la légitimité des syndicats et des souteneurs professionnels, sans taire ses critiques, et même en y apportant la contradiction. En partageant ses perspectives d'un monde

sans patron, ni flic, ni frontières. D'un monde où la liberté ne se restreint pas à se vendre au plus offrant. D'un monde où la liberté ne se résume pas à être une chose parmi d'autres choses à gérer.

Rien n'empêche en tout cas de construire d'autres luttes qui s'organisent elles-mêmes de façon anti-autoritaire, et qui ont déjà le goût de cet autre possible. Des luttes autonomes sans médiation où chacun puisse agir par soi-même, qui prennent peut-être comme point de départ un terrain partiel, mais qui parlent en même temps de l'ensemble. Des luttes avec comme horizon non pas la réforme de l'Etat, mais son élimination pure et simple, non pas l'aménagement de l'économie, mais sa suppression, balayant du même coup travail salarié et marchandise. C'est ainsi qu'on peut souhaiter non pas une convergence qui aurait le masque despotique de l'unité, mais des luttes qui se répondent les unes aux autres. Rien ne dit par exemple que la solidarité avec les inculpés de Vincennes ne puisse pas faire écho à d'autres individus qui voudraient se débarrasser des rackets syndicaux et humanitaires.

Une étrangère à ce monde,
31 mars 2010.

Notes :

1. Par exemple, ne pas constituer une « menace pour l'ordre public », ne pas avoir recouru à de la « fraude », pouvoir produire les justificatifs de plusieurs années de présence...
2. En réalité, il faudrait au moins remonter à 2007, où quelques secteurs de la CGT décident de prendre en main des grèves de travailleurs sans-papiers, leur donnant peut-être une visibilité, mais sur une base extrêmement restrictive : limitation des grèves à quelques actes symboliques pour faire pression, acceptation (déjà) de l'immigration choisie, provoquant au passage la démission de plusieurs membres du collectif Immigration.
3. La loi est complétée par la circulaire du 8 février 2008, précisant notamment ses conditions d'application, et les « 30 métiers par région ouverts aux étrangers non communautaires ». Ce fabuleux dispositif de l'admission exceptionnelle exclut au passage les Algériens et les Tunisiens, au prétexte des accords bilatéraux entre la France et leur pays d'origine. Il prend également soin de formuler la nécessité de « la compréhension de la langue française » et le refus de « tout ressortissant étranger dont la présence en France constitue une menace pour l'ordre public ».
4. Comme par exemple, « du cas par cas, on en veut pas ! », « des papiers pour tous ou plus de papiers du tout ! ».
5. ISS est un des leaders du nettoyage et du « multiservices » qui décroche de nombreux marchés publics, dont notamment ceux des prisons et des centres de rétention.
6. Il sera incarcéré jusqu'au 2 décembre et finalement relâché des accusations de violences, mais condamné à un mois de prison avec sursis pour séjour irrégulier.
7. Parmi les rares initiatives, on peut tout de même évoquer le 22 décembre 2009, où plusieurs centaines de sans-papiers se rassemblent devant le Palais de Justice pendant l'audience qui statue sur l'évacuation du piquet de grève du Fafih. Le 28 janvier 2010, une marche à partir du Ministère du travail réunit avec Droits devant, les femmes qui travaillent au noir dans les secteurs de « l'aide à domicile », du nettoyage et de la confection. Le 13 février, une manifestation appelée par les onze va de Montparnasse au siège du Medef. Le 8 mars, il y a même une « action coup de poing » : une soixantaine de militants CGT envahit le bureau du patron de l'entreprise de nettoyage STN d'Aulnay-sous-bois, qui a convoqué ce jour-là les sans-papiers en grève pour un entretien préalable au licenciement. Ils parviennent alors à obtenir l'engagement d'obtenir les 28 « cerfas » des salariés de l'entreprise, ainsi que l'abandon des procédures de licenciement.
8. Ce sont d'ailleurs les artistes, à qui l'on peut décerner la palme de la pétition la plus paternaliste. S'élevant contre la décision d'expulser les sans-papiers de la rue du Regard prononcée le 2 février 2010, ils sont des centaines à signer un appel pathétique : « Nous déclarons prendre ce piquet de grève et les grévistes eux-mêmes sous notre protection ». La CGT et le parti communiste sont aux anges, « Les sans-papiers sont sous notre protection » fait la une de *L'Humanité* le 18 février.
9. Certains ont accumulé un nombre impressionnant d'expulsions, comme les sans-papiers « *travailleurs du BTP* » regroupés par la CGT, qui ont d'abord occupé le siège de la Fédération nationale des travaux publics le 12 octobre 2009, avant d'en être délogés par la police deux semaines plus tard. Le mois suivant, ils sont tour à tour expulsés des bureaux de la Fédération française du bâtiment, de ceux de la Caisse régionale des congés payés du bâtiment, puis du chantier de la tour First à la Défense à deux reprises, avant de réussir enfin le 7 décembre à rester dans les locaux du FAF-SAB rue du Regard, d'où ils seront expulsés après deux mois d'occupation.
10. Ils sont employés par Selpro pour installer les canalisations et les réseaux électriques, mais pour le compte de la Suburbaine, de Sapelec ou d'Erdf.
11. Les conditions sont les suivantes : pouvoir apporter la preuve d'une activité salariée, chez un ou plusieurs employeurs, d'au moins 12 mois à temps plein ; une promesse d'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 12 mois ; l'engagement pour l'employeur de s'acquitter de la taxe à l'OFII ; en cas de mauvaise compréhension de la langue française, l'inscription à des cours ; la non exclusion de ce dispositif de certaines nationalités (en particulier tunisiennes et algériennes). Pour parvenir à leurs fins, les syndicats ont lâché sur le travail au noir, qui est renvoyé à des négociations ultérieures. Mais au passage, ils ont pris soin de s'assurer d'un rôle incontournable, puisque les dossiers seraient instruits dans chaque entreprise par les organisations professionnelles. Ce seraient elles qui déposeraient les dossiers aux directions du travail de chaque région, et non plus en préfecture. Le texte entend également protéger les patrons, en précisant qu'il ne doivent « *subir aucune sanction rétroactive* ».
12. Dans un courrier envoyé au ministère de l'Immigration, le président de la CGPME précise : « *laisser notamment entendre que le BTP, l'hôtellerie-restauration, le gardiennage, le nettoyage et le travail temporaire emploient des étrangers sans titre de séjour, et ce au nom d'une soi-disant "réalité économique", est une contre-vérité inacceptable* ».
13. Cela a pu être le cas par le passé, en particulier dans les années 60 et 70, où l'Etat français allait chercher directement de la main d'œuvre dans ses ex-colonies.
14. Waraa évoque comment se sont infiltrés dans leur lutte les « *socio-démocrates* », définis comme « *les ennemis politiques des travailleurs déguisés en ami politique, syndical, associatif des travailleurs* ». Ces derniers formalisèrent un comité de soutien, mais qui était en fait devenu « *un relais des dirigeants politiques et syndicaux locaux* ».
15. Pour Waraa, c'est ainsi qu'ils ont réussi à obtenir 30 régularisés sur 31 : « *Je crois que c'est parce que nous n'avons pas attendu des sauveurs (syndicats, associations, partis politiques), que nous nous sommes même opposés à eux lorsqu'ils ont voulu nous déposséder de notre lutte, la freiner, au nom de notre intérêt que nous avons gagné* ».

La grève sans fin des « *travailleurs sans-papiers* » est extrait du 3^{ème} numéro de *Étrangers de partout – bulletin contre les centres de rétention et leur monde*.

« *Nous ne souhaitons pas de rafles, d'expulsions ou d'enfermements qui seraient plus humains et respectueux des droits : nous n'en voulons pas du tout ! Dans un monde pétri d'exploitation et d'oppression, quadrillés d'États et de frontières, c'est de toute domination, démocratique ou non, dont nous désirons nous débarrasser.* »

Chaque parution est l'occasion de regrouper textes d'analyse, compte-rendus d'actions et récits de luttes contre les centres de rétention et la machine à expulser, au niveau hexagonal, mais également en Italie, Belgique, Espagne, Suisse, etc.

etrangersdepartout@riseup.net

L'agitation pratique contre la machine à expulser et les textes rendant compte de luttes locales sont les bienvenus dans ce bulletin. N'hésitez pas à en envoyer à l'adresse ci-dessus.